

NOM : Prénom : Né(e) le :/...../.....
à : (dept :)
Adresse : ☐ Fille ☐ Garçon
Code postal : Ville : Nationalité :

	Parent 1 :	Parent 2 :
Situation de famille :	☐ Mariés, vie maritale, PACS ☐ Célibataire	☐ Divorcés, séparés ☐ Veuf(v)
<i>Si nécessaire joindre copie du jugement du tribunal.</i>		
NOM :		
Prénom :		
Adresse (si différente) :		
Code postal et ville :		
N° téléphone du domicile :	-.....-.....-.....	-.....-.....-.....
Tél. Portable(indispensable):	-.....-.....-.....	-.....-.....-.....
<u>Courriel (indispensable):</u>		
	@.....	@.....
Profession :		
Tél. Professionnel :	-.....-.....-.....	-.....-.....-.....

Tiers délégataire, tuteur (Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales) :

Nom et adresse :

..... Tél. : - - -
Courriel :@.....

Frères et sœurs :

NOM (si différent) :	Prénom :	Date de naissance :
.....		/...../.....
.....		/...../.....
.....		/...../.....
.....		/...../.....

Personnes habilitées, en plus des parents et du tuteur, à venir chercher l'enfant à l'école :

NOM :	Prénom :	Lien de parenté :	Tél. :
.....			-.....-.....-.....
.....			-.....-.....-.....
.....			-.....-.....-.....
.....			-.....-.....-.....

L'enfant déjeune à la cantine : ☐ Oui ☐ Non ☐ Occasionnellement

Il fréquente l'accueil périscolaire : ☐ Matin ☐ Soir ☐ Non ☐ Occasionnellement

Nous acceptons que nos nom et adresse soient communiqués aux associations de parents d'élèves de l'école : ☐ Oui ☐ Non

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'école (allergies, traitements en cours, port de lunettes, précautions particulières à prendre,...)

.....

.....

.....

.....

IMPORTANT : Veuillez signaler à l'école tout changement intervenant en cours d'année (téléphone, mail, situation familiale, déménagement...).

AUTORISATION PARENTALE D'ENREGISTREMENT ET D'UTILISATION DE L'IMAGE/LA VOIX D'UNE PERSONNE MINEURE

Madame, Monsieur,

En référence à la loi protégeant la vie privée et en tant que représentants légaux, la présente demande est destinée à recueillir votre consentement et autorisation nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves, dans le cadre scolaire, et quel que soit le procédé envisagé.

La Ville de Talange s'engage :

- à n'utiliser ces captations réalisées uniquement dans le cadre de la communication municipale dont vous trouverez le détail ci-dessous.
- à ce que ces captations ne fassent l'objet d'aucune exploitation commerciale.

Conformément à la loi, vous pourrez avoir accès à l'ensemble de ces documents concernant votre enfant et juger de l'usage qui en est fait.

Vous disposerez d'un droit de retrait de certaines images ou enregistrements, si vous le jugez nécessaire (*demande à formuler par écrit auprès du Directeur / de la Directrice*).

Descriptif des activités scolaires possibles

Nature des prises de vues : Photos numériques, vidéos, enregistrements vocaux

Support des images : Tirages papier, support CD/DVD, site internet de la Ville de Talange www.talange.com, page officielle de la Ville de Talange sur Facebook, bulletin municipal *Horizons*, télévision locale *Regards sur la ville*, presse locale, clé USB.

Diffusion des captations : sous le contrôle et la responsabilité de l'équipe pédagogique

- ✓ auprès du public dans le cadre d'une diffusion sur les supports municipaux mentionnés précédemment.
- ✓ auprès du public dans le cadre d'une diffusion presse.
- ✓ auprès du public dans le cadre d'une exposition/projection à l'école.

ATTENTION

Il est formellement interdit à toute personne (famille, proches, ...) de diffuser toutes images, photos, films ou sons pris par l'équipe pédagogique et/ou la Ville de Talange dans le cadre des activités scolaires sur un quelconque réseau social ou site Internet. Le cas échéant, sa responsabilité pénale sera engagée.

✂ -----

Je soussigné,, agissant en tant que responsable légal de

☐ autorise la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son école et/ou la Ville de Talange

☐ n'autorise pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant.

Merci d'écrire lisiblement le mot « REFUS » : _____

Fait à le 20

Signature des parents :

FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS ET AUTORISATION D'INTERVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Numéro de sécurité sociale et adresse du centre :

.....
.....

Numéro de l'assurance scolaire et adresse (*responsabilité civile et individuelle corporels*) :

.....
.....

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Nom et numéro du médecin traitant :

.....
.....

En cas d'accident, l'école s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant vos numéros de téléphone (Veuillez signaler à l'école tout changement intervenant en cours d'année).

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté selon les modalités définies par le SAMU. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Si votre enfant est atteint d'une maladie nécessitant un PAI (Projet d'Accueil Individualisé avisé par le médecin scolaire), merci d'informer la Directrice de l'école.

Signature du parent 1 :

et du parent 2 :

ou du tuteur :

ECOLE Jean BURGER 57525 TALANGE

Madame, Monsieur,

Votre enfant entre à l'école Jean Burger. Comme dans toutes les écoles de Moselle et d'Alsace, la religion catholique est enseignée pendant le temps scolaire.

Je vous demande de nous indiquer si votre enfant suivra ou non ces cours.

La Directrice,

..... *découper ici*

Je soussigné(e), M^{me} / M

responsable légal de l'enfant

informe l'école que mon enfant

1. Suivra les cours de religion catholique

☐

2. Ne suivra pas les cours de religion catholique

☐

Mettre une croix dans la bonne case.

Signature :

Inscriptions 2026/2027

Les inscriptions au CP se dérouleront **au choix** :

- **De préférence en présentiel de 14h à 16h lundi 30 mars, mardi 31 mars, jeudi 2 avril**
(Bâtiment à côté de la Mairie, sonnette porte de gauche)
- **Par courrier** : les documents pourront être déposés dans la boîte aux lettres de l'école
- **Ou par internet** : les documents seront scannés et transmis à l'adresse de l'école ce.0571622@ac-nancy-metz.fr

Conformément à la circulaire n°91-124 du 06 juin 1991 et à la circulaire n° 92-216 du 20 juillet 1992, voici les pièces nécessaires :

- le livret de famille
- le carnet de santé
- les documents ci-joints **complétés avant votre venue** : feuille de renseignements, fiche d'urgence et autorisation de prise de vue (documents qui peuvent aussi être téléchargés sur le site de la Mairie),
- pour les enfants ne résidant pas à Talange, une autorisation de la commune d'origine et une autre de la commune de Talange (dérogation scolaire externe à retirer en mairie)
- pour les enfants habitant un autre quartier (secteur de l'école élémentaire Jean Jacques Rousseau), il faut établir une demande de dérogation interne (à retirer en mairie)

Merci. La directrice : C. HOLTZ

Inscriptions 2026/2027

Les inscriptions au CP se dérouleront **au choix** :

- **De préférence en présentiel de 14h à 16h lundi 30 mars, mardi 31 mars, jeudi 2 avril**
(Bâtiment à côté de la Mairie, sonnette porte de gauche)
- **Par courrier** : les documents pourront être déposés dans la boîte aux lettres de l'école
- **Ou par internet** : les documents seront scannés et transmis à l'adresse de l'école ce.0571622@ac-nancy-metz.fr

Conformément à la circulaire n°91-124 du 06 juin 1991 et à la circulaire n° 92-216 du 20 juillet 1992, voici les pièces nécessaires :

- le livret de famille
- le carnet de santé
- les documents ci-joints **complétés avant votre venue** : feuille de renseignements, fiche d'urgence et autorisation de prise de vue (documents qui peuvent aussi être téléchargés sur le site de la Mairie),
- pour les enfants ne résidant pas à Talange, une autorisation de la commune d'origine et une autre de la commune de Talange (dérogation scolaire externe à retirer en mairie)
- pour les enfants habitant un autre quartier (secteur de l'école élémentaire Jean Jacques Rousseau), il faut établir une demande de dérogation interne (à retirer en mairie)

Merci. La directrice : C. HOLTZ